



Strasbourg, le 16 octobre 2015
[files50f_2015.docx]

T-PVS/Files (2015) 50

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
35^e réunion

Strasbourg, 1^{er}-4 décembre 2015

Suivi d'un dossier clos :
Habitats pour la survie du Grand hamster
(*Cricetus cricetus*) en Alsace
(France)

- RAPPORT DE L'ONG -

Document établi par
Sauvegarde Faune Sauvage



SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE

Wittenheim le 14/10/2015

Monsieur le Président
de la Convention de Berne
STRASBOURG

OBJET : HABITATS POUR LA SURVIE DU GRAND HAMSTER (CRICETUS CRICETUS) EN ALSACE

Monsieur le Président,

En réponse au rapport :

- Dans la Zone Sud (Haut-Rhin), les hamsters sont voués à disparaître étant donné que la monoculture intensive de maïs s'y est installée. Aucun maillage sur ce secteur, le hamster disparaîtra du Haut-Rhin ! C'est ainsi que les recommandations de la Convention de Berne établies en 1998, n'ont pas été suivies !
- Aucun " relâcher " de hamsters n'est prévu dans le Haut-Rhin. L'Etat français a déjà fait « crever » toute la biodiversité, c'est-à-dire 85 % de la faune et de la flore alsaciennes dans le Haut-Rhin, 75 % en Alsace, et cela à cause de la monoculture de maïs.
- Dans les autres zones, les populations viables ne sont pas maintenues. On maintient les hamsters sur 2 ans pour les « relâchers », puis plus rien. La France a « berné » la Convention de Berne lors de plainte ouverte - la preuve est là.
- Les comptages d'automne ne sont guère réjouissants !

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

JEAN PAUL BURGET
PRESIDENT